

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3^e voie

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de X

A xxx, le xx/xx/xx

DDI

Directions Départementales Interministérielles

Affaire suivie par :

Chargé(e) de mission

xx/xx/xx/xx/xx

xxxx@xxx.xx

Note à l'attention de Monsieur / Madame xxx
Président(e) du Secrétariat Général Commun (SGC)

Objet : Enjeux de la réforme territoriale de l'Etat et mise en œuvre
du SGC des services départementaux

Références : - Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la décentralisation
- Circulaire du 12 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la
réforme de l'organisation territoriale de l'Etat
- Circulaire du 2 août 2015 relative à la constitution de
secrétariats généraux communs

Annexes : - Annexe n°1: Bataille mi-parcours mise en place SGC
- Annexe n°2: Proposition de "Dépliant d'informations Rtt"

Pour capter et faire suite au dossier n° 2015-510 du 7 mai 2015 relatif aux droits de la décentralisation, la réforme territoriale de l'Etat engagée dès lors détermine différents enjeux afin de mettre en œuvre de manière efficiente les politiques publiques.

Les politiques publiques nécessitent et impliquent une action coordonnée de l'ensemble des niveaux étatiques ainsi qu'une coordination de l'ensemble des services territoriaux et de leurs acteurs. Au niveau régional et départemental, une démarche d'évolution de l'administration territoriale a été initiée dès la circulaire du 24 juillet 2018, complétée par celle du 12 juin 2019. Les propositions d'évolution ont déjà été apportées par les préfets de région.

Dans ce cadre, et par préparation de la prochaine réunion des directeurs départementaux, cette présente note s'attache dans un premier temps à exposer les enjeux relatifs à la réforme territoriale de l'Etat (I), puis dans un second temps présenter les éléments de la mise en place du SGC, et plus particulièrement sur les volets ressources humaines, budgétaire et immobilière (II). Par étapes ces propositions, un bilan à mi-parcours est annexé et susceptible d'être présenté lors du prochain comité technique SGC, ainsi qu'une proposition de déploiement d'informations RH dans le but d'accompagner et la cadence du changement au sein des équipes.

I. Enjeux de la réforme territoriale de l'Etat

De nombreux enjeux définissent la réforme territoriale actuelle de l'Etat. Sa mise en œuvre, répondant aux objectifs mis en œuvre dans les circulaires indiquées

en référence de cette note, doivent permettre de mieux répondre aux attentes des citoyens et des agents en clarifiant les missions des services territoriaux (A), tout en renforçant l'efficacité de l'intervention de l'Etat par une logique de mutualisation et de coopération (B).

A. Mieux répondre aux attentes des citoyens et des agents par un service public de proximité efficace et clair

Animer, coordonner et mettre en oeuvre les politiques publiques s'inscrit dans un objectif d'efficience, de modernisation par la dématérialisation des procédures, de simplification pour les usagers et citoyens, d'équité des territoires, et de proximité.

Les objectifs s'accompagnent d'une volonté en cours de réinvention des services publics qui s'inscrit, ~~sur~~ dans une dimension territoriale : la création des "Maisons France Services" en est un exemple. Dans ce cadre, il est nécessaire de solliciter les concertations menées dans les ministères et sur le terrain et les contributions des préfets de région.

Mieux répondre aux attentes des citoyens se reflète également par la recherche d'une meilleure articulation des missions à l'échelle départementale et la reorganisation du réseau de proximité.

La clarification de l'intervention de l'Etat s'appuie également sur l'évolution de la gestion des moyens.

B. Renforcer l'action de l'Etat au niveau territorial par une logique de mutualisation des moyens et une coopération des acteurs.

Les trois objectifs majeurs de la réforme initiée répondent en premier lieu à plus de sagesse, à plus de responsabilité au regard des autorités décentralisées régionales et départementales. En second lieu, les axes liés aux nouvelles mutualisations, à leurs expérimentations et leurs mises en oeuvre s'appuient sur les fonctions supports (RH, logistique et achats, systèmes d'informations, budget, immobilière, etc.) dans le cadre de cette réforme.

La mutualisation de ces fonctions, leviers de rationalisation et d'économies de moyens, s'intègrent dans la coopération indispensable des acteurs :

Le principe de mutualisation a été posé par le décret du 7 mai 2015. La modalité doit être initiée sous l'autorité des préfets de départements et de régions, et sur la base d'évaluations et de propositions de réorganisations, tout en assurant une offre usagée et complète par la coordination des actions des fonctions et des compétences.

Cependant, les projets de mutualisations sont avertis par le préfet et un bilan est adressé chaque année à la conférence nationale de l'Administration Territoriale de l'Etat.

La mise en place par le préfet du SGC a déjà débuté dans ce cadre. Les éléments ~~pe~~ permettant sa mise en œuvre s'accroissent de propositions relatives aux enjeux précédemment cités.

II. Mise en place du SGC du point de vue Rtt, budgétaire et immobilière.

Agree et efficace par la coopération interdépartementale et la mutualisation des fonctions supports, et principalement ~~la~~ budgétaire (A), immobilière (B) et Rtt (C) s'appuie sur des éléments pré-définis.

A. Mise en place du SGC du point de vue budgétaire

Le SGC aura pour mission d'assurer la gestion des fonctions supports dans un périmètre interministériel et une gouvernance collégiale.

En matière budgétaire, il a été décidé la fusion des programmes 333 "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées" et 307 "Administration Territoriale de l'Etat" par l'imputation des crédits sur le futur programme 354. Des expérimentations sont prévues en 2018.

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

par la détermination des responsables de budgets opérationnels et le suivi des BP.

Le programme 334 est inscrit au projet de loi de finances (PLF), qui fera peut-être l'objet de rectifications ou d'une réévaluation en troisième loi de finances rectificative. Des projets de virements de transfert peuvent aussi être envisagés dans le cadre de la profiquestion des SGC.

B- Mise en place du SGC du point de vue immobilier.

En matière immobilière, le SGC doit fortement s'appuyer sur la mutualisation et le droit de réaffectation, ce qui fera l'objet d'un projet de loi texte réglementaire.

La mutualisation immobilière s'inscrit dans la politique immobilière de l'Etat déjà initiée au sein du Ministère de l'Économie des Finances et de la Reprise, qui s'appuie sur les SAR (Schémas directeurs immobiliers en région) qui ont déjà vocation à optimiser l'occupation du patrimoine immobilier. Dans ce cadre, le SGC pourra se faire accompagner par l'achèvement du "Plan Préfecture Nouvelle Génération", ainsi que des responsables des SAR.

La structure à vocation interministérielle RPIE s'inscrit dans cette dynamique également.

De plus, il doit être identifiés 30 projets immobiliers significatifs traduisant cette orientation dans les hors

prochains années. Des financements spécifiques y sont alloués, et doivent faire l'objet d'une communication avec les facteurs budgétaires et capables.

C. Mise en place du SGC du point de vue Rtt.

Dans la mesure où chaque direction régionale et départementale conserve sa propre unité opérationnelle et sa structure, la cadence du changement en matière Rtt est primordiale.

En matière Rtt, les missions relevant du management de proximité restent exercées par les directeurs départementaux et ne seront pas intégrées aux SGC.

Néanmoins, des expérimentations et des extensions de périmètres seront à mettre en œuvre.

Le perfectionnement a un rôle essentiel dans la création de ces nouvelles entités et leur regroupements, et par les éléments essentiels du point de vue ~~de~~ de la gestion des ressources humaines : référent de proximité qui joue un rôle d'appui au pilotage et au management postérieur auprès de chaque directeur ; dialogue social et communication régulière auprès des agents concernés aussi bien ~~de~~ en matière de formation, de risques psychosociaux, d'action sociale, etc par un "code-mecan" ;

Au-delà de ces actions, un plan d'actions Rtt sera élaboré suite à une étude d'impacts spécifiques et locale.

L'ensemble des actions Rtt doivent être mises en œuvre en coordination avec les moyens et ressources informatiques, et les choix d'implantation immobilière.

ANNEXE N°1 : BILAN A MI-PARCOURS EN PLEIN JEU DU COMITÉ TECHNIQUE

Axe 1. Coopération Interdépartementale

- Formulation de propositions de réorganisation des services (acteurs: Préfet de région, Préfets, Directeurs départementaux)
- Proposition de différents scénarios en lien avec l'identification des services concernés.
- Respect des échéances de mise en œuvre : (modification en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie du COVID-19) : adhésion aux chartes techniques et de pilotage, validation de l'ensemble des plannings, identification d'un référent-planning.
- Chartes de pilotage Interdépartemental.

Axe 2. Mise en place du SGC

- Identification du préfet
- Proposition aux Directeurs Départementaux
- Localisation du SGC et enjeux de la localisation (SARL, Marsas France Services, etc.)
- Programme 354 et ciblage des ETP et ETPT correspondant aux propositions.

Axe 3. Gestion des Ressources Humaines

- Étude d'impacts RH et Plan d'actions RH avec 2 volets distincts: volet accompagnement et volet formation.
- Dialogue Social, CHSCT, instances représentatives, Médecine de Prévention.
- GRH et SILH.

Axe 4. Projet de central de service SGC

ANNEXE N°2: Proposition de "Définition d'Informations Rtt"

Logo
"Prefecture X"
"DBI"

"Informations Rtt dans le
cadre de la mise en
œuvre du SGC"

Logo Mairie
date
"Service Rtt" en
mission "SGC"

- ① Rappel de la réforme territoriale de l'Etat, ses enjeux pour l'ensemble des acteurs: citoyens, usagers, agents.
- ② Contexte de la mise en place du SGC du point de vue Rtt: étude d'impact Rtt, tirant d'expériences et analyse, plan d'actions Rtt
- ③ Calendrier prévisionnel des actions Rtt:
 - Actions / Moyens / Outils: Volet "Accompagnement" ^{en cours de discussion}
 - Actions / Moyens / Outils dans CPF (Compte Professionnel de Fonctions): Volet "Formation".
- ④ Contexte réglementaire concerné: statut / régime indemnitaire / RIFSEEP / NBI / ~~etc~~ BOP 354 et ETP-ETPT correspondants
- ⑤ Rappel du rôle et des missions du Service et référents Rtt, ainsi que les coordonnées téléphoniques et mail par demande(s) d'information(s) complémentaires(s).
- ⑥ Rappel du rôle et des missions des CHSC et des instances représentatives dans le cadre du dialogue social.
- ⑦ Mise en place d'une "foire aux Questions" en lien avec la réforme et la mise en place des SGC, avec envoi de celle-ci par mail et affichage sur l'intranet.
- ⑧ Information quant à l'envoi programmé d'un cahier d'informations mensuel au trimestriel (à valider) par éléments de communication définis par la direction.

"Coordonnées référent Rtt"